



Mobilisation nationale pour une baisse de la TVA à 5,5% pour les réseaux de chaleur bois

Dans un contexte de flambée du prix des énergies fossiles, de nombreuses collectivités souhaitent se doter de chaufferies bois alimentant des réseaux de chaleur. Un frein important au développement de ces projets est la fiscalité défavorable due au maintien d'un taux de TVA de 19,6% sur les termes du prix de vente de la chaleur, disposition en totale contradiction avec les engagements de l'Union Européenne et de la France en faveur des énergies renouvelables.

Cette situation est très pénalisante pour la plupart des usagers (collectivités, établissements de santé, organismes HLM...) qui ne récupèrent pas la TVA sur la chaleur achetée, ce qui grève leurs frais de gestion ou les charges locatives.

Dans le cadre de la loi de finances 2006, l'association AMORCE souhaite défendre l'application d'une TVA à 5,5 % pour les réseaux de chaleur bois et pour cela met à disposition un modèle de courrier à adresser au Ministère des Finances.

→ Contact :

AMORCE 10 quai Sarraill 69006 LYON
Tél. : 04 72 74 09 77
amorcer@amorcer.asso.fr

Les énergies renouvelables sur le patrimoine de la Ville de Clermont-Ferrand

Depuis de nombreuses années, la Ville de Clermont-Ferrand a recours aux énergies renouvelables sur son patrimoine. A ce jour, un certain nombre d'installations a vu le jour.

Solaire photovoltaïque

- 250 m² de panneaux polycristallins pour une puissance totale installée de 30,7 kWc sur les services techniques avenue du Limousin,
- Environ 250 horodateurs, soit une surface d'environ 36 m² de capteurs.

Solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire

- 25 m² sur le restaurant municipal de la Charme,
- 20 m² sur la crèche Sully,
- 30 m² sur la crèche Saint Jacques,
- 26 m² sur les vestiaires du stade Leclanché,
- 30 m² sur les vestiaires du gymnase R. Perrier,
- 20 m² sur le groupe scolaire J. Ferry.

Bois énergie

CPIE Clermont-Dômes de Theix (chaudière plaquettes de 200kW)

En projet

- Du solaire thermique sur 2 crèches,
- Du photovoltaïque sur la conciergerie des services techniques du Limousin.

Etant donné le contexte énergétique actuel qui s'annonce durable, d'autres projets devraient certainement voir le jour.



S. Contamine et D. Charvet

L'engagement de France Télécom en faveur de l'écoresponsabilité

France Télécom Auvergne, représenté par son directeur régional Didier Charvet, a officiellement rejoint le groupe de partenaires mobilisés autour de l'Aduhme dans son action de sensibilisation des agents des collectivités et administrations d'Auvergne, en signant le 13 septembre dernier une convention partenariale.

L'entreprise France Télécom disposera ainsi dans quelques mois du programme d'animations internet élaboré pour permettre de mieux informer et sensibiliser à la maîtrise de l'énergie et de l'eau au quotidien.

Exonération de taxe foncière sur les bâtiments neufs utilisant les énergies renouvelables

Un décret publié au JO du 18 septembre 2005 précise les critères environnementaux auxquels doivent répondre les bâtiments neufs afin d'être exonérés de taxe foncière pendant les quinze années suivant leur achèvement.

Pour les bâtiments neufs ayant recours aux énergies renouvelables, il faut qu'ils produisent, à partir de sources renouvelables :

- Soit au moins 40 % de l'énergie nécessaire à leur consommation d'eau chaude sanitaire dans le cas d'immeubles ne comportant pas plus de deux logements et à 30 % dans les autres cas,
- Soit au moins 15 % de l'énergie nécessaire à leur consommation de chauffage des parties privatives et des parties communes, à l'éclairage des parties communes et au chauffage de l'eau chaude sanitaire.

Un arrêté du ministre chargé du logement et de la construction définit les sources d'énergie renouvelable et les matériaux renouvelables à prendre en compte.

Informations sur l'éolien

Dans sa décision du 7 juillet 2005, le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi par une soixantaine de députés, a déclaré conforme à la Constitution la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, adoptée le 23 juin 2005. Celle-ci s'articulera dorénavant autour de 4 axes : la maîtrise de la demande d'énergie, la diversification des sources d'approvisionnement, le développement de la recherche et la mise en place de moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins.

En ce qui concerne l'implantation de parcs éoliens, un des sujets de discordance entre les députés et les sénateurs et qui a fait très fortement réagir les acteurs

de terrain, la loi prévoit notamment que les éoliennes devront être implantées dans des "zones de développement de l'éolien". Celles-ci seront proposées par les communes et définies par le préfet après avis des communes voisines et de la commission départementale des sites. Quant aux parcs éoliens, ils ne seront plus soumis à un seuil de puissance pour pouvoir bénéficier de l'obligation d'achat par EDF de leur production électrique. Le système actuel reste néanmoins en vigueur pour une période transitoire de deux ans.

La loi prévoit la délivrance de "certificats d'énergie", aux fournisseurs d'électricité, de gaz et de fioul domestique qui réaliseront des économies d'énergie. Les autres devront acquitter "une pénalité libératoire par kilowatt/heure" ou acheter un certificat.

Défi pour la Terre : engagez-vous !
www.defipourlaterre.org/ensemble



Agenda

• 14 et 15 novembre 2005 • Paris

Rendez-vous Climat de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre

Pour plus de renseignements :
www.effet-de-serre.gouv.fr

• 22 et 23 novembre 2005 • Murat (15)

Formation IFORE "Territoire et Développement Durable"

• 21 et 22 novembre - Bruxelles

Conférence "Energies renouvelables pour l'Europe"

• 29 nov. • 2 déc. 2005 Paris Nord - Villepinte

Salon Pollutec • www.pollutec.com

- Directeur de la publication : Sébastien Contamine
- Rédactrice : Stéphanie Galand
- Rédacteurs techniques : Bruno Ladray ; Pierre Besson
- Secrétaire de rédaction : Marie-Hélène Estival

Pour nous contacter :

Aduhme - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
• Tél. 04 73 42 30 90 • Fax 04 73 92 78 21

- Courriel : contact@aduhme.org
- Site internet : www.aduhme.org

ISSN : 1633 - 1605 - La "lettre de l'Aduhme" imprimée sur papier recyclé
est consultable sur son site Internet.

la lettre de l'Aduhme

ASSOCIATION POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX PAR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Automne 2005 n° **23**

Edito

Ça y est ! L'Aduhme vient d'intégrer début octobre 2005 les murs de la Maison de l'Habitat. Outre un simple déménagement physique, c'est une évolution importante dans la vie de l'association qui voit dans ce partenariat avec le Conseil général du Puy-de-Dôme – déjà engagé depuis trois ans maintenant – une reconnaissance de sa compétence en matière d'énergie durable.

Cette collaboration renforcée avec le département est aussi la marque d'une collectivité territoriale qui souhaite faire de l'énergie un levier fort du développement et de l'aménagement durable de son territoire. A cet effet, le Conseil Général a souhaité se doter d'une politique des énergies à la définition de laquelle il s'est associé les compétences de l'Aduhme. Cette politique, qui sera soumise prochainement à l'Assemblée départementale, devrait être mise en œuvre dès le premier semestre 2006 avec des actions qui iront crescendo sur ses cinq années de programmation.

L'expérience que notre agence a capitalisée auprès de la Ville de Clermont-Ferrand, collectivité à l'initiative de sa création, lui servira alors à mieux accompagner les consommateurs non domestiques du département, notamment les collectivités locales et territoriales dans une réflexion de recherche de l'efficacité énergétique. D'ailleurs, la capitale auvergnate demeure encore le laboratoire de l'Aduhme pour expérimenter de nouvelles démarches et actions à étendre dans un second temps à l'échelle du Puy-de-Dôme. Reste la Région, qui entame de premières réflexions sur un projet de politique et le triptyque des collectivités territoriales sera complet face à un Etat qui, même si le discours apparaît engagé et engageant, hésite encore à mettre les moyens d'une

véritable politique nationale énergétique durable.

Autre signe fort de cette coopération grandissante entre département et Aduhme : la mission information et conseil aux "consommateurs non domestiques" de l'espace INFO→ENERGIE du Conseil Général et de l'ADEME récemment dévolue à notre agence, parallèlement à la mission "grand public" animée par l'Adil 63.

Des coopérations fortes en vue avec la Maison de l'Habitat, des politiques volontaristes témoignant de l'engagement des élus, des territoires d'expérimentation, une reconnaissance claire des compétences de notre agence donnant place à des missions. Bref, un contexte énergétique plus que favorable... l'énergie durable commence enfin à prendre place dans les politiques locales. Ça y est !

**La Présidente
Danielle AUROI**

Sommaire

Coup de projecteur...

... d'une politique des énergies pour le Puy-de-Dôme

... d'une mission "consommateurs non domestiques"

... d'un outil à disposition : la Maison de l'Habitat

pages 2 et 3

Brèves

Mobilisation nationale pour une baisse de la TVA à 5,5 % pour les réseaux de chaleur bois

page 4

Un nouveau logo pour l'Aduhme

Voilà neuf ans que l'Aduhme a été créée à l'initiative de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'ADEME Auvergne dans le cadre du programme européen SAVE II. Elle a été l'une des toutes premières agences locales en Europe et a fortiori en France.

Si la maîtrise de l'énergie constitue la vocation initiale de l'Aduhme, ses thématiques d'intervention se sont enrichies au fil du temps. Son image s'est affirmée et son champ d'action s'est élargi au département du Puy-de-Dôme, créant ainsi de nouveaux partenariats.

C'est dans ce contexte de développement et de progression de son activité que l'Aduhme a souhaité se doter d'un logo et d'une identité visuelle qui correspondent plus précisément à sa "personnalité".



aduhme
agence locale des énergies



COUP DE PROJECTEUR...

... d'une politique des énergies pour le Puy-de-Dôme...

C'est après plusieurs mois d'échanges, de discussions entre élus, services du Conseil Général, acteurs et décideurs locaux dans une logique de démocratie participative que le projet de politique des énergies du département du Puy-de-Dôme commence à voir le jour.

→ **5** c'est le nombre de cibles prioritaires identifiées par le département en fonction de ses compétences : les consommateurs domestiques, les ménages en difficultés, les collèges et autres équipements du Conseil Général, les collectivités territoriales et autres porteurs de projets, le monde agricole

→ **21** (comme pour XXI^e siècle d'ailleurs ou agenda 21) : c'est le nombre de fiches actions définies et réparties de façon équitable sur chaque cible

→ **2** c'est le nombre de filières majeures identifiées par le département : bois-énergie et solaire thermique

→ **1** c'est le nombre de filière affectée à une cible, à savoir le séchage solaire de fourrage en

grange qui concerne la cible "monde agricole".

Ce projet de politique sera soumis à un prochain comité de pilotage présidé par Jean-Claude Fournier pour recevoir une pré-validation avant d'être présenté en Assemblée départementale pour vote. Il est à noter que, même si des départements se sont déjà engagés depuis plusieurs années sur cette thématique, peu d'entre eux disposent d'une politique et d'un programme d'actions concrets.

Une action forte, révélatrice de la volonté politique des élus de faire de l'énergie durable une priorité de développement et d'aménagement durable des territoires du département

Il serait fait obligation dans le cadre des Contrats Locaux de Développement (CLD) pour les Communautés de communes et de fait leurs communes adhérentes pour des projets de construction ou de réhabilitation d'équipements communaux et intercommunaux de réaliser des "études de choix énergétiques" en amont. Celles-ci nécessiteraient une comparaison entre plusieurs solutions énergétiques (a minima 3), dont une (*a minima*) faisant référence à une énergie



renouvelable. Au final, si la collectivité devait faire le choix de la solution "énergie renouvelable", elle pourrait bénéficier d'une bonification du taux d'aide départementale de 5 points passant ainsi de 25 à 30 et de 35 à 40 % sur la totalité du projet d'équipement.

Exemple : une communauté de communes ayant dans le cadre de son CLD (financement départemental à hauteur de 35 %) un projet de construction d'une unité de production culinaire (coût estimé à 1 M€ dans l'étude de programmation) pour alimenter groupes scolaires et autre maison de retraite localisés sur son territoire, fait le choix d'une production d'eau chaude sanitaire à partir d'une centrale solaire thermique (taux de couverture : 40 %). Parce qu'elle aura fait ce choix, l'aide du département passera de 350 000 € à 400 000 €, soit 50 000 € d'aide supplémentaire. Ce complément financier serait par ailleurs cumulable aux aides traditionnelles du Plan Soleil.

... d'une mission

"consommateurs non domestiques" de l'espace INFO→ENERGIE du Puy-de-Dôme



Parce que l'information et le conseil aux consommateurs professionnels et aux collectivités territoriales sont jugés indispensables, le Conseil Général a souhaité élargir le champ d'actions de l'espace INFO→ENERGIE (EIE) du Puy-de-Dôme, jusqu'alors principalement centré sur le grand public (Adil 63). L'Aduhme a été sollicitée pour animer cette nouvelle mission orientée sur des consommateurs non domestiques.

Ainsi, TPE, PME/PMI, collectivités territoriales et tout autre consommateur professionnel pourront obtenir information, conseil sur la thématique de l'énergie durable (efficacité énergétique et énergies renouvelables). Parallèlement à ce service ayant pour objectif de répondre à des sollicitations (accueil téléphonique, rendez-vous à la Maison de l'Habitat), l'Aduhme a mis sur pied un programme d'actions d'information (conférences,

visites de sites, salons professionnels locaux) pour mobiliser l'attention des consommateurs non domestiques aux enjeux de l'énergie durable pour les territoires, l'activité économique locale et l'emploi. Ce sont les collectivités locales qui feront l'objet de ce programme d'actions pour les années 2005/2006.

Une information, un conseil sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, contactez l'Aduhme, nouvel espace INFO→ENERGIE "consommateurs non domestiques"



Le Conseil Général dispose de fait à ce jour d'un espace INFO→ENERGIE complet, avec deux missions distinctes rassemblées sur un même lieu : la Maison de l'Habitat.

- **Heures d'ouverture de l'EIE CND : Du lundi au vendredi 8h30/12h30 et 13h30/17h30**
- **Tél. : 04 73 42 30 90**
- **Courriel : eie@aduhme.org**

La Maison de l'habitat

Niveau 5 > Conseil général

(Service de l'urbanisme et de l'habitat - Direction Politique du territoire - DGAT)
 > Conduite, animation et évaluation des politiques de l'habitat du Conseil général.
 > Animation et coordination des compétences regroupées à la Maison de l'habitat.
 Tél. : 04 73 42 30 73
 www.puydedome.com

Niveau 4 > AGSGV 63

(Association de gestion du schéma d'accueil des gens du voyage)
 > Accompagnement des collectivités et des acteurs locaux pour la mise en place des aires d'accueil et la réalisation des programmes d'habitat adapté.
 Tél. : 04 73 17 32 73 Fax : 04 73 29 01 02
 Courriel : agsgv63@wanadoo.fr

Niveau 3 > CAUE / aduhme

CAUE (Conseil architecture, urbanisme et environnement)
 > Conseil gratuit aux particuliers et aux collectivités pour tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (construction, restauration, aménagement...)
 Tél. : 04 73 42 21 20 Fax : 04 73 93 27 04
 Courriel : caue63@caue.com www.caue.com

aduhme (Agence locale des énergies)

> Espace INFO ÉNERGIE « consommateurs non domestiques » (collectivités, PME, artisans, etc.) : information et conseil sur les questions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.
 > Accompagnement d'acteurs et décideurs locaux dans la définition et la mise en œuvre d'actions et de politiques d'énergie durable.
 Tél. : 04 73 93 78 22 Courriel : contact@aduhme.org
 www.aduhme.org

Niveau 2 > ADIL

(Agence départementale d'information sur le logement)
 > Espace INFO ÉNERGIE « grand public » - N° vert 0 800 563 893
 information et conseil sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, etc.
 > Conseil gratuit au public sur tout ce qui concerne l'habitat : aspects juridiques, financiers, fiscaux, techniques...
 Ouvert du lundi après-midi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
 Tél. : 04 73 14 50 90 Fax : 04 73 14 50 91 www.adil63.org

Niveau 1 > PACT-ARIM

> Opérateur des collectivités pour l'étude et la mise en œuvre de leurs politiques de l'habitat.
 > Assistance technique et administrative aux particuliers, mobilisation des financements pour l'amélioration du logement.
 > Gestion du Fonds solidarité logement.
 Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; le vendredi de 8h30 à 12h00.
 Tél. : 04 73 43 08 08 Fax : 04 73 43 08 18 Courriel : pact-arim63@wanadoo.fr



La Maison de l'habitat

129 av. de la République - 63100 Clermont-Ferrand

Ouverture au public > du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Renseignements > Tél. 04 73 42 30 70



AGSGV 63

Association de gestion du schéma d'accueil des gens du voyage



INFO ÉNERGIE



La Maison de l'habitat a ouvert ses portes, avenue de la République à Clermont-Ferrand.

Réalisée par le Conseil général, elle a une vocation de service public et réunit les compétences de différents organismes de conseil : aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités dans les domaines de l'habitat : architecture, urbanisme, logement, financements, maîtrise de l'énergie...

Conçue dans les objectifs du développement durable, avec des techniques et des matériaux respectueux de l'environnement, la Maison de l'habitat est aussi un outil pédagogique, une référence pour les constructions futures.

Source : Conseil général du Puy-de-Dôme

... d'un outil à disposition pour mettre en œuvre des politiques de territoires

La Maison de l'Habitat a ouvert ses portes le 2 novembre dernier. Réalisée par le Conseil Général, elle a la vocation de service public* et réunit des compétences de différents organismes de conseils aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités dans les domaines de l'habitat : architecture, urbanisme, logements, financement, énergie durable, etc.

La création de cet outil a permis de renforcer et de cristalliser une véritable synergie entre différents opérateurs intervenant à l'échelle du département sur les thématiques précitées. En témoigne, par exemple, l'intégration des deux missions de l'espace INFO → ÉNERGIE du département – le grand public pour l'Adil 63 et les consommateurs non domestiques pour l'Aduhme – en un seul et même lieu, hautement symbolique de la volonté départementale.

Conçue dans les objectifs de développement durable**, avec des techniques et des matériaux respectueux de l'environnement, la Maison de l'Habitat est aussi un outil pédagogique, une référence pour les constructions futures.

* Les objectifs de la "Maison de l'Habitat"

- Améliorer le conseil et l'aide à la décision du grand public, pour un habitat dans un cadre de qualité ;
- Améliorer le conseil en ingénierie auprès des acteurs du développement local (Communautés de Communes), intégrant l'habitat comme un des leviers du développement de leur territoire (CLD 2^e génération) ;
- Offrir un appui technique de conseil, de gestion et d'évaluation au Conseil général pour l'élaboration et le suivi du contenu de ses politiques ;

- Créer un outil pédagogique pour la sensibilisation des scolaires, universitaires, professionnels, collectivités publiques... aux démarches induites par les objectifs du "Développement Durable" en matière de construction, urbanisme, aménagement du territoire, etc.

** Une démarche de bonne qualité environnementale

Le Conseil général s'est engagé fortement dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, qui a pris en compte divers aspects, notamment :

- **Le choix du site et du terrain** : accessibilité par les transports en commun, incitation des personnels à user une mobilité alternative à la voiture ;
- **La maîtrise de la demande en énergie** (isolation performante et inertie du bâtiment, système de protection contre les apports passifs entre autres par le recours au végétal en terrasses et en façade, système de récupération d'énergie sur le circuit de renouvellement d'air, capteurs photovoltaïques...) ;
- **La gestion de l'eau pluviale** avec notamment des toitures végétalisées et un bassin de rétention ...
- **L'utilisation de matériaux locaux** ou qui pourraient le devenir (bois, béton de chanvre) et réalisation d'un local pour installer une matériauthèque à vocation pédagogique ;
- **Une attention particulière au confort acoustique et visuel** ainsi que sur la qualité de l'air (ventilation à double flux ...) ;
- La gestion des déchets de chantier et d'activités des usagers de cet équipement ;
- etc.

Au coin du bois...

Mission d'assistance pour la mise en place de plates-formes bois-énergie dans le Puy-de-Dôme

Face à une montée en charge sensible du nombre de projets bois-énergie sur le département, il paraît indispensable de structurer la filière d'approvisionnement en combustible bois. Pour cela, le Conseil Général a confié une mission d'assistance aux bureaux d'études Debat et Bois Développement Conseil, dans l'objectif de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière bois (scieurs, forestiers, récupérateurs de bois de rebut, agriculteurs...) autour du projet de mise en place de plates-for-

mes assurant la commercialisation de combustible bois. Cette action dont les préconisations et leur mise en œuvre sont prévues pour 2006, doit permettre d'apporter aux maîtres d'ouvrages de chaufferies bois toutes les garanties nécessaires afin de s'assurer de :

- la garantie d'approvisionnement,
- la qualité du combustible livré,
- la stabilité du prix dans le temps.